



VILLE DE
MEHUN
SUR YEVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin, à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
19 juin 2024

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 22
Pouvoirs : 4
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
19 juin 2024

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. MATEU, Mme DUFOURT et M. FABRE

Avaient donné pouvoir : M. BLIAUT à M. JOLY, Mme LEFEBVRE à Mme FOURNIER, Mme FERNANDES à Mme HUBERT et M. KOCH à Mme BROSSIER.

Étaient absents ou excusés : M. MEUNIER, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

091-2024 – DECISION MODIFICATIVE N°2

7.1.2 Décisions Budgétaires

Mme HUBERT présente ce dossier

Section d'investissement :

Des ajustements doivent être opérés sur les comptes suivants :

- Une subvention au titre du programme « Alvéole Plus » est à inscrire au compte 1318 pour 17 524,80 € (financement des abris à vélo)
- Le virement de la section de fonctionnement est augmenté de 24 544,00 € (compte 021);
- L'emprunt est diminué de 42 068,80 € (compte 1641).

La section d'investissement est par conséquent équilibrée.

Section de fonctionnement :

Il convient d'inscrire en dépenses :

- 65 263,00 € au compte 615221 « entretien de bâtiments publics », 1 114,00 € au compte 60633 « fournitures de voirie » et 1 705,00 € au compte 60632 « fournitures espaces verts » pour des travaux de réparation suite à l'orage du 19 juin 2023 ;
- 3 096,00 € au compte 615231 « entretien de voirie » pour des travaux de voirie ;
- 300,00 € au compte 6281 « cotisations » pour adhérer à l'ALEC 18 ;
- La subvention au CCAS de 300 000,00 € est déplacée du compte 65736211 au compte 657363 (mise à jour de la nomenclature M57) ;
- 23 000,00 € sont à ajouter au compte 6281 « concours divers cotisations » et 23 000 € à retirer du compte 65748 « subventions aux autres personnes de droit privé ».

Et en recettes :

- 1 940,00 € au compte 7473 « subvention du Département » pour un complément de subvention au Pôle d'enseignement artistique ;
- 90 986,00 € au compte 75888 « autres produits de gestion courante » pour des remboursements de notre assureur suite à l'orage du 19 juin 2023 ;
- 3 096,00 € à ce même compte pour des travaux de voirie remboursés par un particulier ;
- Le virement à la section d'investissement est augmenté de 24 544,00 €.

La section de fonctionnement s'équilibre à 96 022,00 €.

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Finances » du 11 juin 2024,

Le Conseil Municipal approuve, après débat, avec 23 voix « pour » et 3 abstentions (M. MATEU, Mme DUFOURT et M. FABRE) la Décision Modificative N°2 jointe en annexe.

Le Maire,



Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,



Annie HOUARD

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 28 10 6 / 2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>